

Paris, le 28 décembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

_

Agriculture et alimentation durables : le ministère de l'agriculture renforce ses actions pour la conservation des ressources phytogénétiques

_

Les secteurs de la création variétale et de la production des semences sont stratégiques pour la France aussi bien sur le plan économique que sanitaire et environnemental. L'innovation variétale, qui joue un rôle prépondérant dans le maintien de la compétitivité, s'appuie fortement sur la disponibilité des variétés végétales.

La conservation des variétés de semences constitue un enjeu important pour une agriculture et une alimentation performantes et durables. L'enjeu de la conservation des ressources phytogénétiques est de garantir la disponibilité de la biodiversité cultivée, et ainsi de contribuer à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Il s'agit par exemple de disposer de variétés résistantes au stress hydrique.

Il est donc primordial pour la France de disposer d'une collection nationale de ressources phytogénétiques.

Le gouvernement a ainsi publié le 24 décembre 2015 un décret qui pose les bases de l'organisation française en matière de ressources génétiques en structurant la collection nationale et en définissant le rôle des acteurs impliqués.

Par ailleurs, conformément à ses engagements internationaux, la France mettra à disposition cette collection dans le cadre du Traité international pour les ressources phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation.

Le ministère chargé de l'agriculture a mobilisé à cet effet 120 000 euros en 2015, et poursuivra son soutien en 2016 à hauteur de 700 000 euros.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

